



**CAPD 7 JUIN 2021**

## **Déclaration liminaire**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Cette CAPD se tient encore dans un contexte difficile dans les écoles.

Les collègues sont épuisé·e·s par les conditions faites à leur travail en raison de la crise sanitaire et sa gestion, mais aussi plus généralement par la multiplication des tâches et responsabilités, alliée à des directives ministérielles descendantes sans prises avec la réalité dans les écoles.

Les conclusions du Grenelle de l'Éducation rendues publiques par le ministre près de quatre mois après leur clôture montrent à nouveau que l'organisation de ce symposium n'avait comme seul intérêt que sa médiatisation en guise d'autosatisfaction ministérielle. Les conclusions de ce "grenelle" actent l'enterrement définitif d'une loi de programmation pluriannuelle de revalorisation des enseignant·es et des AESH. Loin d'être "historique", cette revalorisation restera anecdotique pour la majorité d'entre elles. Une partie des annonces chiffrées concernent des mesures déjà actées par ailleurs.

Ceci n'aide en rien les personnels qui, tous les jours, dans tous les métiers de l'éducation, assurent la continuité de ce service public.

Lors de la présentation du Grenelle de l'éducation, le Ministre a aussi plusieurs fois fait référence à la proposition de loi Rilhac « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école ». Si le Ministre ne manque pas de rappeler régulièrement son attachement à un statut des directeurs et directrices d'école, pour le SNUipp-FSU, qui s'exprime avec trois autres organisations syndicales, l'urgence est à une réelle amélioration des conditions de travail, à un renforcement du lien entre toutes et tous et non à une division.

Aujourd'hui les directeurs et directrices subissent un nombre croissant de sollicitations, qui dépassent souvent le cadre de leurs missions et qui dégradent leurs conditions de travail. Leur quotité de décharge est encore très insuffisante et les emplois d'aide administrative ont été supprimés en 2017. Aucune des mesures prévues n'ont vu le jour. La loi Rilhac risque d'accentuer ce surcroît de travail tout en isolant le directeur et la directrice de son équipe.

Cette CAPD se tient aussi plus de 15 jours après les résultats de la première phase du mouvement intra-départemental qui reste une période très particulière pour les écoles et les personnels.

Cette année le calendrier des opérations a pu être avancé significativement ce qui est sans nul doute une bonne chose et va permettre aux collègues et aux écoles de mieux s'organiser.

Le mouvement des TRS qui doit débiter ce jour est cependant extrêmement serré dans le calendrier, nos collègues ayant à peine 48 heures au mieux pour faire leurs vœux et contacter les écoles. Un délai supplémentaire aurait été le bienvenu.

Concernant toujours le mouvement, et sans que cela remette en cause l'investissement conséquent de vos services et le travail fourni, le SNUipp-FSU continue de dénoncer le manque de transparence qui prévaut faute de documents globaux et exhaustifs, seuls à même de vérifier les résultats des opérations.

Les élu-es du SNUipp-FSU ont fait remonter toutes les situations dont ils ont été saisis pour solliciter des vérifications, des corrections de barèmes à l'appui des demandes de nos collègues.

Mais suite aux résultats du mouvement, et en l'absence de transparence totale, il est impossible pour un collègue de savoir pourquoi il obtient ou non un vœu.

L'administration n'explique que les raisons de la non-obtention du vœu 1 ... Aucun barème n'est communiqué, à part le rang de classement. Et aucune information pour les vœux suivants. Il manque surtout un élément déterminant et nécessaire à la transparence des opérations, à savoir le barème. Et le fait de ne plus procéder à des cascades en cas d'erreurs ou oublis éventuels mais de proposer «un suivi» au prochain mouvement ne participe pas à éclairer les choses.

Dans les écoles et chez les collègues, le constat est identique et nombreuses sont les interrogations voire les incompréhensions faute de pouvoir apporter de réponse vérifiable qui permet de garantir l'équité de traitement.

Prochainement ce sont les promotions à la hors classe puis à la classe exceptionnelle qui vont être connues sans qu'aucun document de travail ne soit, là encore, diffusé aux organisations syndicales et donc sans travail de contrôle paritaire possible.

Ce fut la même chose pour par exemple les allègements de service dont les résultats ont amené beaucoup de désarroi et d'incompréhension.

Le SNUipp-FSU vous a d'ailleurs demandé de dégager 2 postes supplémentaires afin de régler certaines situations dramatiques.

Le SNUipp-FSU continue d'exiger donc la suppression de la loi de transformation de la Fonction publique pour que la profession puisse être informée dans l'équité et la transparence.